

Décision 2025 – 05

Le Directeur de l'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale,

VU l'article 11-1 du Décret n°2006-781 du 3 juillet 2006,

VU le Décret n°2024-746 du 6 juillet 2024

VU l'arrêté du 26 février 2019, pris en application de l'article 11-1 du décret n°2006-781

Les modalités internes de gestion des justificatifs de frais de déplacement temporaire pour les personnels relevant de la catégorie « intervenants » seront les suivantes :

1. Transmission des justificatifs

Les intervenants doivent transmettre les justificatifs de paiement **uniquement à l'ordonnateur**, qui en assure le contrôle et via l'ENC de l'école **sous forme dématérialisée**

2. Conservation des justificatifs

- **Hébergement** : Les justificatifs (frais et taxes) doivent être transmis lors des demandes de remboursement
- **Repas** : Les justificatifs **ne sont pas conservés**. Toutefois, un arrêté ministériel peut imposer leur conservation **jusqu'au remboursement**, avec transmission possible sur demande.
- **Autres frais** :
 - Lorsque le **montant total des autres frais est inférieur ou égal à 30 €**, l'intervenant **n'est pas tenu de transmettre les justificatifs**, sauf en cas de **demande expresse de l'ordonnateur**. Il doit toutefois les **conserver jusqu'au remboursement**. Malgré l'absence de pièces justificatives, les services ordonnateurs et DCF évaluent la cohérence des frais sollicités et la nature de la mission réalisée afin de s'assurer de la conformité globale de la demande de remboursement.

- Lorsque le **montant dépasse 30 €**, la **transmission des justificatifs est obligatoire.**

La Directrice des Ressources et le Directeur comptable et financier de l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint Etienne, le 04/06/2025

P/O Le Directeur

Aude Casassus

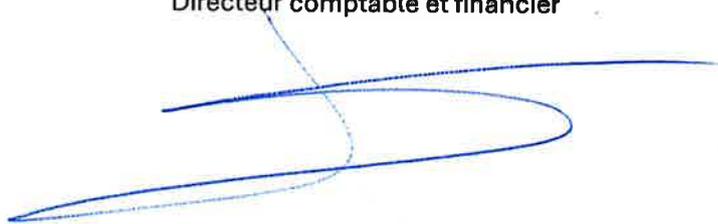
Directrice des Ressources

Aude CASASSUS ID

Signature numérique de Aude
CASASSUS ID
Date : 2025.06.06 07:41:40 +02'00'

Franck L'hospital

Directeur comptable et financier

A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to Franck L'hospital, is written over the printed name and title.